

Mes chers juges,

Si je peux volontiers admettre que la fonction de *défendre* un prévenu soit le fait d'une seule personne préposée à cette fin et qu'il en va de même de la fonction d'*accuser*, je vous avoue mes réticences à accepter d'emblée que le jugement de ce suspect échoie en propre à quelque individu que ce soit. C'est qu'accuser ou défendre excluent de pouvoir décider, même si ceux qui exercent cette charge sont, en général, déterminés à peser de tout leur poids sur le jugement final. Tandis que juger est un pouvoir à part entière, et d'une nature peu commune puisqu'il consiste à infliger des peines et, principalement, des peines, *privatives de liberté*, ce qui représente de prime abord un pouvoir sans équivalent.

Certes, on comprend les avantages d'un tel système de justice qui lui permettent avant toute chose d'être performant. Confier le soin de décider en dernière instance à des personnes dont c'est la tâche spécifique, c'est en fait s'assurer que tout procès peut aboutir, que toute contestation sera tue dès lors qu'à un moment donné : « les débats seront clos ». Or, on ne voit pas assez que *la principale vertu d'un procès, c'est d'avoir eu lieu*. Ce n'est pas là une simple façon de s'exprimer, mais bien une vérité qui me paraît essentielle : le procès pénal a pour vocation de s'achever sur un résultat qui, bon ou mauvais selon les points de vue, est en tous cas incontestable. Et c'est à peu près la seule chose qui compte si l'on adopte une position de surplomb qui consiste à voir la justice comme un appareil programmé pour remplir un certain nombre d'objectifs. Tant que l'on est, « sur le terrain », on ne s'aperçoit guère des finalités à long terme de l'ensemble des procès, car on a « le nez sur le guidon » et qu'on est entièrement préoccupé par le cas de l'espèce. Cette remarque vaut pour tous les « acteurs de justice » sans exception. Mais si l'on prend du recul et que l'on se demande à quoi l'on a

contribué par toutes nos actions, qu'il s'agisse de requérir, de plaider ou de rendre un verdict, on ne peut pas ne pas se rendre compte qu'on a été pour ainsi dire « joué » par un système dont la fin principale est de « permaner ».

Ainsi, on pourrait dire que vous, mes juges, avez été institués comme tels par pur pragmatisme. Il est évidemment plus simple de confier à une personne dont ce sera la mission propre, à l'exclusion de toute autre, d'énoncer La Vérité puis La Justice (ou, mais cela revient au même, ce qui devra être tenu définitivement pour vrai et juste) que d'en laisser le soin à un groupe ou à une assemblée, quelle qu'en soit la composition. Dans le premier cas, le jugement s'apparente à une « vérité révélée » qui sourd du Ciel. Dans le second, le jugement risque de ne jamais advenir, le débat pouvant être par définition interminable. Et le consensus hors de prise.

Pour autant, est-ce un bon système, voire le meilleur possible ? Je n'éluderai pas cette question, mais j'en réserve ma réponse pour plus tard. Je me borne à ce stade à constater que vous détenez en propre le pouvoir du dernier mot. C'est votre définition même. Et s'il s'est

déjà trouvé pas mal de gens pour critiquer tel ou tel juge dans l'exercice de sa fonction, il ne s'en trouve guère pour remettre fondamentalement en question l'idée même que qui que ce soit puisse avoir pour tâche spécifique de juger autrui, que ce rôle soit dévolu à un individu particulier qui en ferait profession et qui en détiendrait le monopole.

*

Mais pourquoi donc devrait-on remettre en question le fait que vous déteniez sans partage le pouvoir de juger ? Après tout, me direz-vous, il faut bien qu'une décision puisse être prise. Et la solution la plus rationnelle consiste à en confier le soin à une personne telle que vous, dont les compétences sont prouvées et dont la probité ne peut être sérieusement mise en doute. Cela dit, vous ne vous prenez pas pour des surhommes et cette mise en question vous paraît dès lors saugrenue. Non, vous n'êtes pas infailibles et loin de vous l'idée de le prétendre. Selon vous, ce serait même l'honneur de votre profession que d'accepter en parfaite connaissance de cause l'éventualité de faire des erreurs. La justice est